

Trait-d'Union

BULLETIN MUNICIPAL

Jun 2022

82

SOMMAIRE

2 Le mot du Maire

3 Ukraine :
les Dormellois solidaires

7 Bibliothèque :
du nouveau en septembre

12 Les Dormellois ont du talent

15 Dix ans de Féeries



2

Le mot du Maire

Après les restrictions liées à la crise sanitaire, nous voilà confrontés à une crise internationale majeure avec de fortes répercussions sur les budgets des ménages comme sur le budget communal.

Les incertitudes sont nombreuses et les perspectives incertaines. Dans ce contexte compliqué, le Conseil Municipal a choisi de voter un budget prudent avec le maintien des taux d'imposition communaux, malgré la nouvelle baisse des dotations de l'État. Ce choix a pu être fait grâce aux économies réalisées les années passées. Il se traduit par l'inscription de projets en matière d'investissement, par une prise en compte des augmentations fortes du coût de l'énergie comme des prix d'une manière générale et l'inscription de provisions pour faire face à toutes les situations. Ce budget pourra évoluer selon les circonstances.

Nous avons décidé aussi de maintenir notre soutien aux associations locales avec le report de leurs subventions de fonctionnement.

Les activités culturelles et festives retrouvent leur dynamisme et la vie du village reprend. Beaucoup de personnes ont souffert du fait des confinements et du manque de lien social, notamment nos personnes âgées.

Les fortes chaleurs de ces derniers jours nous annoncent un bel été, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Bien amicalement

Francis LARGILLIERE
Votre Maire

Remerciements

En janvier, le méchant virus a décimé le personnel du RPI, 60 % du personnel du périscolaire était absent. La cantine et la garderie ont fonctionné malgré tout, grâce à l'implication du personnel restant et également à des bonnes volontés qui ont assuré la surveillance ou le service de cantine. Alors encore un grand merci à Anne-Marie M, à Gaël B, à Christophe T, à Marinette T, à Maryline D et à Jean-Luc B sans qui les enfants n'auraient pu être accueillis à la cantine et à la garderie.

S.L.L.

Bienvenue à Benoît !

Notre nouvel agent communal **Benoît FAGUETTE** a pris ses fonctions dans notre commune.



Bienvenue à lui !

Au revoir ! Aline a pris le large...



« Je tiens à remercier tous les Dormellois, qui m'ont réservé un accueil si chaleureux et sympathique ! »

Aline est partie vers d'autres horizons au début de cette année ; ce petit bout de femme que tout le monde a connu sur la Commune, un agent technique pas comme les autres, qui mettait de la couleur dans nos massifs, de la joie, qui embellissait notre

village. Aline a su nous ravir avec ses magnifiques parterres de fleurs qu'elle faisait si bien, mais pas que : par sa gentillesse, son sourire et son grand dévouement à la commune. Elle ne paraissait pas comme ça mais elle faisait un travail égal à celui d'un homme et rien ne l'arrêtait tant elle l'aimait, son travail...

Nous te remercions Aline pour ta joie, ta bonne humeur, et pour tout ce que tu as fait pour les Dormellois, Dormelloises et pour le village.

Nous te souhaitons le meilleur pour ta fin de carrière. Nous ne t'oublierons pas.

J.L.

P'tit Gus est déçu



Cette année, P'tit Gus entre au CP. La 8^{ème} classe ouverte en septembre 2021 sera refermée en septembre 2022, fermeture due à la diminution des effectifs.



Les enfants de CP seront accueillis à l'école maternelle, dans une classe à double niveau Grande section / CP. P'tit Gus est très déçu !

S.L.L.



Solidarité Ukraine

UKRAINE : LES DORMELLOIS SOLIDAIRES

Le Comité Communal d'Aide Sociale (CCAS) et la municipalité de Dormelles ont tenu à participer au grand élan de solidarité envers le peuple ukrainien.

Suite aux indications recueillies auprès de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL), l'Association des Maires Ruraux de Seine et Marne (AMR77) et la Protection Civile et celles fournies par la Préfecture, nous avons donc :

- Organisé une collecte de dons ciblée répondant aux besoins les plus urgents,
- Mis en place une cellule d'information et d'aide éventuelle pour toute personne désirant accueillir des réfugiés,
- Organisé l'acheminement des dons collectés vers les locaux d'une association compétente qui se chargerait du transport vers la Pologne ou l'Ukraine.



Une communication avec tous les renseignements nécessaires permettant ainsi à chaque personne d'agir au mieux et en fonction de ses possibilités, a été effectuée grâce aux moyens suivants :

- Distribution d'un flyer dans chaque foyer.
- Affiches (panneau affichage, commerces)
- Site internet de la commune.
- Site « Ma Commune Connectée ».

Cette collecte s'est déroulée du 16 au 26 Mars 2022 aux jours habituels d'ouverture de la Mairie ainsi que les Mercredi et Samedi matin.

Au vu du nombre d'habitants de notre commune, **la collecte des dons a été conséquente (voir photo) et nous avons obtenu pratiquement tout ce qui avait été listé :**

- Médicaments (Paracétamol...).
- Eléments d'hygiène et de 1^{er} secours (Savons, dentifrices, rasoirs, serviettes hygiéniques...).
- Couchages, couvertures ...
- Produits pour bébé (couches, lait maternisé...).

Cela nous a conduits à effectuer deux acheminements (voir photo) vers les locaux de la Croix Rouge (ceux de la Protection Civile étant comblés au moment des faits).



Concernant l'accueil de réfugiés par des habitants de la commune, nous n'avons eu à intervenir qu'à titre d'information.

Le CCAS et la Commune de Dormelles tiennent donc à remercier chaleureusement tous les donateurs et donatrices pour leur générosité.

Ils tiennent à remercier également :

- **Jennifer**, secrétaire employée à la Mairie et Jean-Yves, également employé communal, pour leur disponibilité et leur dynamisme.
- **Guillaume**, notre aubergiste pour avoir offert la possibilité aux personnes qui le désiraient, de faire des virements au Secours Populaire avec reçu fiscal bien entendu, grâce à une application numérique dédiée.

merci

Bernard MIGATA

Les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site www.dormelles.fr

RÉSUMÉ DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

● APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les nouveaux statuts du SDESM.

● APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré; approuve la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, et autorise le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

● ACHAT TERRAIN F 1063

Monsieur le Maire représente au Conseil Municipal le dossier sur l'achat d'un terrain « Rue de la Fontaine Cardée » cadastré F1063 pour 00a32 ca d'un montant de 2 800 € sis 16 rue de la Fontaine Cardée. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide d'engager cette dépense, mandate le Maire pour la poursuite de la démarche et l'autorise à signer tout document à cet effet.

● CONVENTION DE PARTENARIAT « COMMUNE DE DORMELLES ET L'AMRCHM

(Association pour la Mémoire de la Résistance du Canton Historique de Moret)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de DORMELLES et l'AMRCHM :

- 1- Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022,
- 2- Les agents techniques de la commune seront en charge de l'entretien de la stèle du « Pimard » (taille des arbres, tonte, plantation de fleurs et arrosage),
- 3- L'AMRCHM participera aux frais financiers à hauteur de 700 € par an. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte cette convention.

● ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE DE DORMELLES

(1607 HEURES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE) :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation. La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Les cycles peuvent donc varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;

- maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité. Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

• Fixation de la durée hebdomadaire de travail

1°) Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35 heures par semaine pour l'ensemble des agents. Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

2°) En cas de durée supérieure à 35h et d'ARTT : Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure)

• Détermination des cycles de travail

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de la commune est fixée de la manière suivante :

1°) Le Cycle Hebdomadaire :

Service Administratif :

Le service administratif placé au sein de la mairie est soumis à un cycle de travail hebdomadaire :

- semaine à 35 heures sur 5 jours,
- semaine à 31 heures sur 4 jours,

Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents seront soumis à des horaires fixes et variables :

- Plage fixe : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h.
- Plage variable : 7h30 à 9h et 16h à 19h
- Pause méridienne flottante entre 12h et 14h d'une durée minimum de 45 minutes.

Service Technique Maintenance des Locaux :

Le service technique (maintenance des locaux) est soumis à un cycle de travail hebdomadaire :

- semaine de 14 heures sur 3 jours,
- plages horaires de 6h à 18h

2°) Le Cycle Annualisé :

Service Technique Espace Vert :

Les agents des services techniques seront soumis à un cycle de travail annuel basé sur l'année civile (service dont l'activité est liée aux conditions climatiques) :

Pour une personne à 36 heures hebdomadaires :

- 30 semaines de 38 heures 30 (printemps-été) sur 4,5 jours du 1^{er} avril au 31 octobre,
- 22 semaines de 32 heures (hiver) sur 4 jours du 1^{er} novembre au 31 mars,
- plages horaires de 6h à 18h
- Pause méridienne flottante entre 12h et 14h d'une durée minimum de 1 heure.

Pour une personne à 35 heures hebdomadaires :

- 30 semaines de 37 heures 50 (printemps-été) sur 4 jours du 1^{er} avril au 31 octobre,
- 22 semaines de 32 heures (hiver) sur 4 jours du 1^{er} novembre au 31 mars,
- plages horaires de 6h à 18h00,
- Pause méridienne flottante entre 12h et 14h d'une durée minimum de 1 heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire.

● TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2022

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de DORMELLES est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public concernant les secteurs suivants :

1- BOIS DE DORMELLES « RUE DE LA MARE AUX LOUPS »

1° : Remplacement de 11 points lumineux, réseau aérien, sur poteau « Rue de la Mare aux Loups –Bois de Dormelles ».

RÉSUMÉ DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 11 308 € HT soit 13 569,60 € TTC.

2° : Création d'un point lumineux « Rue de la Mare aux Loups –Bois de Dormelles ».

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 1 134 € HT soit 1 360,80 € TTC.

3° : Remplacement de l'armoire d'éclairage public, réseau aérien « Rue de la Mare aux Loups –Bois de Dormelles ».

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 4 703 € HT soit 5 643,60 € TTC.

2- CHAMPMERLE

Remplacement de l'armoire d'éclairage public, réseau aérien « Champmerle ».

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 4 065 € HT soit 4 878 € TTC.

3- CHALLEAU-LA VALLEE « RUE DES PONTS »

Création de 11 points lumineux et extension de réseau aérien et souterrain « Rue des Ponts »

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 33 639 € HT soit 40 366,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS), transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés, demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de 11 points lumineux, la création d'un point lumineux, le remplacement d'armoires et création de 11 points lumineux avec extension du réseau aérien et souterrain sur le réseau d'éclairage public des rues : « Rue de la Mare aux Loups », « Champmerle » et « Rue des Ponts », dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux, autorise M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution, autorise le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

● TRÉSORERIE - DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire expose que Madame Caroline Cuif, comptable publique de Montereau-Fault-Yonne a transmis une liste de créances éteintes, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Total des créances éteintes 50 €

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances éteintes mentionnées ci-dessus.

● INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mr Verrière demande à être délégué au PCAET (plan climat-air-énergie territorial) auprès de la CCMSL.

Mr Crosnier informe le Conseil :

A compter du 1^{er} janvier 2023 le ramassage des encombrants ne se fera plus. Il faudra appeler le SIRMOTOM pour avoir une benne moyennant paiement. (info sur le site internet du SIRMOTOM)

Mr Migata Bernard informe le Conseil de plusieurs demandes d'administrés :

- Demande d'installation d'une borne électrique.
- Demande des informations sur le dossier travaux « 1, rue de la Mairie ».
- Mr Largillière Guy demande que le panneau de sa société soit remis dans le bourg au carrefour.
- Mr Gourmand Jérôme et Mme Huet demandent si les travaux de la SAUR devant chez eux vont bientôt être terminés.
- Mr Migata Bernard informe le Conseil sur le déploiement de la fibre : problème d'élagage de certains riverains.

● INFORMATION DU MAIRE :

- Voirie : un devis a été demandé pour la réfection de la chaussée « Rue des Vignes Basses »,
- Station de pompage : un sinistre a eu lieu suite à la dernière tempête,
- Personnel : Mme Vion Aline, employée des services techniques, va muter dans la commune de Villemaréchal à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Vœux du Maire : la cérémonie du 8 janvier 2022 a été annulée à cause de la crise sanitaire,
- CCAS : la distribution des cadeaux de fin d'année à nos aînés aura lieu le week-end des 18 et 19 décembre 2021.

● MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE SOUPPE-SUR-LOING, CHAUCONIN-NEUFMONTIERS ET NANTOUILLET

Les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

● PRÉPARATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022 :

Les permanences sont attribuées aux conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote.

● TRAVAUX VOIRIE « RUE DES VIGNES BASSES » :

Monsieur Largillière Francis, Maire, donne lecture d'un devis estimatif de la JAD-BTP concernant la réfection de la « Rue des Vignes Basses » pour un montant de 27 517,92 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal : décide d'engager cette dépense, retient le devis proposé par JAD-BTP pour un montant de 27 517,92 € TTC.

● ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRÈS DE LA SAFER DE L'ILE-DE-FRANCE

Considérant que la commune souhaite protéger ses espaces agricoles, naturels et forestiers qui font partie intégrante de son patrimoine et que des acquisitions foncières au sein de ces espaces sont de nature à en préserver durablement leur vocation telle que défini dans les documents d'urbanisme Attendu que dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune à la SAFER, celle-ci nous a adressé une information relative à la vente d'un ensemble foncier au lieu-dit « Les Ponts ». Attendu que cette vente étant de nature à bouleverser l'organisation du parcellaire agricole et/ou à porter atteinte aux qualités environnementales du site dans lequel elle s'inscrit et/ou à perturber le marché foncier local par son prix élevé, la commune de Dormelles a sollicité l'intervention de la SAFER par préemption et s'est donc engagée à couvrir les frais d'instruction du dossier et à se porter candidate à l'acquisition du bien lors de la publicité légale dans l'hypothèse où la SAFER en deviendrait propriétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'acquiescer de la SAFER de l'Île-de-France la parcelle F80, d'une surface totale de 85a55ca, sise lieu-dit « Les Ponts » pour le montant de quatre mil quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes et à porter les dépenses afférentes au budget concerné, étant ici précisé que ce montant n'intègre pas les frais notariés dus lors de l'acquisition.

● ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Mr Largillière Francis, Maire, donne lecture de la proposition d'un particulier pour l'achat d'un véhicule « Partner » pour un montant de 10 000 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de ne pas retenir cette proposition et mandate Mr Pascal Verrière pour effectuer des prospections.

● INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Mr Crosnier Philippe demande la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien et de réparations de la voirie communale.
- Mr Migata Bernard informe le Conseil sur le déploiement de la fibre. Un courrier a été envoyé pour remercier les riverains sur l'élagage des arbres. Normalement fin des travaux septembre 2022.

● INFORMATION DU MAIRE

- Le secrétariat de la mairie va s'équiper d'un nouveau photocopieur (location).
- Réflexion pour l'installation de défibrillateur.
- Gros problèmes sur la commune avec les excréments des chiens.

RÉSUMÉ DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC

Le compte de gestion 2021 du service assainissement SPANC dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC

La présentation du compte administratif est confiée à Mr Sylvère Ode.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2021 annexe du service d'assainissement SPANC qui présente un excédent global de 5 288,33 € en section d'exploitation. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat en R 002 : 5 288,33 €

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC

Le budget primitif 2022 annexe d'Assainissement SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 288,33 € en Section d'Exploitation. Le budget primitif est voté à l'unanimité.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2021 du service assainissement dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La présentation du compte administratif est confiée à Mr Sylvère ODE. Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2021 de l'assainissement qui présente un excédent global de 233 024,34 €, représenté par un excédent de 174 125,07 € en section d'exploitation et un excédent de 58 899,27 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :
R 002 174 125,07 € R 001 58 899,27 €

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2022 annexe d'Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 260 415,43 € en Section d'Exploitation et à la somme de 183 677,27 € en Section d'Investissement. Le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE :

Le compte de gestion 2021 du budget principal dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

La présentation du compte administratif est confiée à Mr Sylvère ODE. Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif principal 2021. Le compte présente un excédent global de 113 649,02 € représenté par un excédent de 169 856,43 € en section de fonctionnement et un déficit de 56 207,41 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

● TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la taxe foncière/bâti et la taxe foncière/non bâti. Les taux pour l'année 2022 seront :

* Taxe foncière / Bâti 42,35 %

* Taxe foncière / Non Bâti 60,29 %

● ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

Des subventions sont attribuées à diverses associations. Le Conseil Municipal passe au vote pour les subventions.

● VOTE DU BUDGET 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif principal 2022, qui s'équilibre à la somme de 766 027,02 € en Section de Fonctionnement et à la somme de 357 757,41 € en Section d'Investissement.

● COMPENSATION FINANCIERE SIDEP VALLEE DE L'ORVANNE

La commune de DORMELLES mettant à disposition du SIDEP de la Vallée de l'Orvanne les moyens matériels (bureau, internet, logiciels informatique, téléphone...) il est décidé une compensation financière de 3 000 € pour 2022.

● EMPRUNT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de divers projets d'investissement. Il expose ces projets dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 200 000 €.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve les projets qui lui sont présentés ainsi que leur financement. Il décide de demander au Crédit Agricole Mutuel de Brie-Picardie, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par Crédit Agricole Mutuel de Brie-Picardie sont les suivantes : Prêt Investissement

Montant	: 200 000 €,	Durée : 15 ans
Taux	: Fixe : 1,71 %	
Périodicité	: Trimestrielle	
Amortissement	: échéances constantes	
Frais de dossier	: 200 €	

La Commune de DORMELLES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances. Elle s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu. Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

● INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

• Madame Loison Largillière Sylvie informe le conseil d'une fermeture de classe pour la rentrée 2022/2023.

● INFORMATIONS DU MAIRE

- Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8 heures à 19 heures,
- Chasse aux œufs sur le stade lundi 18 avril 2022 à 11 heures (organisé par la Mairie),
- Exposition de peintures le week-end de pâques (samedi 16 avril et dimanche 17 avril 2022) organisé par le Comité des fêtes,
- Le fleurissement de la commune sera effectué cette année par deux bénévoles : Mr Dominique Gaulon et Mme Sylvie Loison Largillière.

RÉSULTATS ÉLECTORAUX À DORMELLES

(Seine-et-Marne 3^{ème} circonscription, Canton Nemours)

Présidentielle 1^{er} tour

Inscrits prévus : 608, inscrits : 607, votants : 480, blancs : 7, nuls : 1, exprimés : 472. ARTAUD Nathalie : 2, ROUSSEL Fabien : 6, MACRON Emmanuel : 97, LASSALE Jean : 11, LE PEN Marine : 135, ZEMMOUR Eric : 61, MELENCHON Jean-Luc : 74, HIDALGO Anne : 6, JADOT Yannick : 29, PECRESSE Valérie : 38, POUTOU Philippe : 1, DUPONT-AIGNAN Nicolas : 12.

Présidentielle 2^{ème} tour

Inscrits prévus : 607, inscrits : 608, votants : 455, blancs : 32, nuls : 7, exprimés : 416, M. MACRON Emmanuel : 200, Mme LE PEN Marine : 216.

Législatives 1^{er} tour

Inscrits : 612, votants : 319, blancs : 4, nuls : 3, THIERIOT Jean-Louis (LR) : 102, GEROME-DELGADO Elodie (NUPES) : 63, LIORET Dominique (RN) : 58, SEPTIERS Patrick (Divers Centre) : 39, MALLETT Xavier (Reconquête) : 22, THEOT Olivier (Divers Gauche) : 14, LEGUILLON Camille (Ecologistes) : 11, GARDEL Laëtitia (Droite Souverainiste) : 3, BENKABA Maïssane (Divers) : 0, BACAR Amina (Divers Gauche) : 0, COUPE Valérie (Divers Extrême-Gauche) : 0, NOMEILLINI Elisa (Régionaliste) : 0, VAN CAUTEREN Catherine (Divers Extrême-Gauche) : 0.

Législatives 2^{ème} tour

Inscrits : 612, votants : 296, blancs : 6, nuls : 4, THIERIOT Jean-Louis (LR) : 203, GEROME-DELGADO Elodie (NUPES) : 83.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le cadre des mouvements de terrain ayant pour cause le phénomène de sécheresse/réhydratation des sols (subsidence)

Procédure de demande pour état de catastrophe naturelle

- Dès l'apparition du sinistre, les assurés doivent se manifester auprès de leur assureur et du maire.

- Le maire effectue la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par formulaire dématérialisé ou non.

- **Le délai maximum est de 18 mois après l'apparition du sinistre.**

- La demande est recevable dès le premier sinistré.

Analyse de la demande

- C'est une commission interministérielle qui statue sur l'état de catastrophe naturelle.

- Le délai d'instruction est de plusieurs mois.

Critères pris en compte

- Données météorologiques fournies par Météofrance pour la période considérée.

--> Sécheresse du sol d'intensité anormale /exceptionnelle.

- Données géotechniques fournies par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

--> Sol argileux sensible aux phénomènes de retrait et/ou de gonflement.

Critères non pris en compte

- **Nombre de foyers et/ou de biens impactés.**

- Techniques de construction insuffisamment adaptées ou non respectueuses des normes en vigueur en matière de prévention.

Communication aux assurés

Suite à décision de la commission interministérielle, c'est la préfecture qui informe les communes qui, à leur tour, informent leurs administrés.

Quelques exemples d'exclusions à la reconnaissance de catastrophe naturelle

- L'action directe du vent ou du choc d'un corps renversé ou projeté par le vent (toitures endommagées ...).
- La grêle.
- L'humidité due à la pluie, la neige ou la grêle pénétrant à l'intérieur du bâtiment assuré et détruit ou endommagé par l'un de ces phénomènes naturels.
- Les dommages corporels.
- Les biens non assurés ou généralement exclus des contrats d'assurance.
- Les dommages indirectement (dommages aux appareils électriques ou aux congélateurs dus à une coupure de courant).

B.M.

fibre optique



POUR LE 4^e TRIMESTRE

Les travaux de déploiement fibre optique sont terminés. Toute notre commune est donc câblée, exceptés 13 foyers considérés comme sites isolés. Pour rappel ces sites isolés doivent faire l'objet d'une nouvelle étude et seront câblés ultérieurement.

Va suivre toute une partie administrative de recette et de validation d'une durée de 3 à 4 mois environ afin de vérifier si les travaux exécutés correspondent bien au cahier des charges. Resterait l'alimentation optique de l'armoire principale de raccordement de la commune mais à l'heure actuelle nous ne savons à quel moment elle interviendra. Enfin il y aura un gel obligatoire de 3 mois du réseau fibre optique pour permettre aux opérateurs de se positionner auprès des clients.

Nous pensons que le réseau fibre optique sera opérationnel au 4^{ème} trimestre 2022.

B.M.

Mots croisés de Caroline N° 82

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement : 1. Hameau ; Valeur ; 2. N'est pas mal ; mesure ; 3. Céréale ; Les ormes s'y plaisent 4. Lésé ; Monnaie d'Alger ; 5. Conspuera ; Adverbe ; 6. Herbe nuisible ; Réaction enfantine ; 7. Direction ; Ancien ; 8. Traits ; 9. Mer.

Verticalement :

a. Manifestation ironique ; Mesure chinoise ; b. Les vaches s'y désaltèrent ; c. S'associer ; Jeu chinois ; d. Sudiste ; Dieu du soleil ; Négation ; e. Préposition ; femelles cervidées ; f. Participe passé joyeux ; Crochet ; g. 1^{er} venu ; h. Se jette dans le Loing ; i-Crier ; Diamètres.

Ça s'est passé à Dormelles

8

NOËL

Noël en commune

Ce 18 décembre 2021, le père Noël nous a fait l'immense honneur de descendre en avance à la salle des fêtes, pour distribuer cadeaux et chocolats pour les enfants de nos employés communaux. Notre Maire Francis Largillière a joué les remplaçants et fait la distribution ; enfants et parents, tous ont été ravis ! Vin d'honneur et jus de fruits nous ont permis d'échanger dans la convivialité : un bel et bon moment !

I.B.



19 mars 2022 :

soixante ans pour la paix

À Dormelles, quelques personnes autour du monument aux morts, un discours de la ministre lu par le maire, une minute de silence, un drapeau d'anciens combattants. **C'était la commémoration du 19 mars 1962, date du cessez-le-feu en Algérie, soixantième anniversaire.**

Après de difficiles négociations entre les représentants du Gouvernement provisoire de la République Algérienne et ceux du Gouvernement Français, les accords d'Évian étaient signés prévoyant le cessez-le-feu dès le 19 mars.

Malgré les arrières-pensées politiques, les circonstances ou les événements qui ont suivi, le cessez-le-feu du 19 mars 1962 est une date de PAIX.

Il nous a fallu des décennies pour reconnaître que c'était une guerre. Une guerre de libération. Après 130 ans de colonisation et 8 ans de guerre, enfin le cessez-le-feu, le 19 mars 1962 ! Demeurons fidèles à ce rendez-vous qui nous rassemble depuis 1963 en nous souvenant de tant de morts, civils ou militaires, des 30 000 morts et 70 000 blessés parmi les appelés, les rappelés et tous les militaires de métier.

Bien sûr un cessez-le-feu n'est pas encore la Paix, elle est à construire, encore et toujours. Nous en sommes tous responsables. Continuons à porter un regard lucide sur les blessures du passé, à poursuivre un travail d'histoire, de vérité et de réconciliation.

Pierre Duprat, appelé 30 mois en Algérie de 1954 à 1956.



La chasse aux œufs



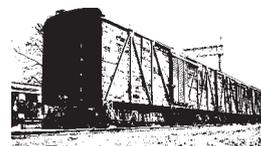
Ce matin-là, de nombreux petits Dormellois (et autres) accompagnés de leurs parents et munis de paniers ou de sacs, se dirigeaient vers le stade sous un soleil complice.

En effet, ce lundi 18 avril avait lieu la traditionnelle chasse aux œufs organisée par la commission animation de la mairie de Dormelles. Au son de la cloche que Monsieur le Maire a fait tinter pour donner le départ, **tous les enfants se sont égaillés sur le terrain dans l'espoir d'une récolte gourmande d'œufs en chocolat accompagnés de créatures bizarres : Pikachu, Olaf, lapinou et la licorne.** A la suite de quoi, les parents ont pu partager un moment de convivialité devant le verre de l'amitié.

Est-ce parce qu'un vilain virus nous a privés de cette manifestation pendant deux ans, qu'il y avait autant de monde ? En tout cas, rendez-vous est pris pour le lundi de Pâques 2023, même lieu, même heure.

S.L.L.

DÉPORTÉS : atrocités d'hier... et d'aujourd'hui



Quand, aux portes de l'Europe, la guerre fait rage avec son lot d'atrocités, il est d'autant plus vital de se rappeler les horreurs du passé afin d'y puiser les argumentations nécessaires pour essayer d'endiguer la folie meurtrière des hommes.

En raison du calendrier électoral, c'est vendredi 22 avril au lieu du dimanche 24, que la cérémonie du souvenir des déportés s'est déroulée à la stèle du Pimard, mais sans musique et dans une grande sobriété, dès que les porte-drapeaux se sont mis en place (M. Bernard Masnada représentait Dormelles).



Elle a eu lieu sous l'égide de M. François Deysson, président de l'Association des maires ruraux de Seine et Marne, qui a lu le discours officiel et demandé une minute de silence. Puis M. Francis Largillière a déposé une gerbe au pied de la stèle au nom des maires, suivi de M. Patrick Septiers (photo) pour la communauté de communes de Moret Seine et Loing, qu'il préside. Pour clore la cérémonie, la Marseillaise a été entonnée par le public nombreux et recueilli. Saluons aussi la présence des collégiens du Lycée Sisley qui ont mêlé leurs voix avec ardeur.

C.G.



Tartiflette dansante



Carrément estivale, la saison n'a pas empêché le Comité des fêtes d'organiser le 7 mai une soirée à la fois gastronomique (une tartiflette MAISON !), dansante et chantante (karaoké). Et le climat n'a pas non plus découragé **près d'une soixantaine d'aficionados de se régaler, de se trémousser et de s'égosiller, sur les musiques proposée par le DJ GUSTAV SONS**... Quand ce n'était pas Monsieur le Président Dominique Gaulon qui imitait Bourvil avec un talent que tout le monde ne lui connaissait pas !

N.L.

Un 8 mai d'actualité

Ce 8 mai 2022, pour la première fois depuis deux ans, Covid oblige, nous avons commémoré la fin de la seconde guerre mondiale. Au son de la fanfare, Pompiers de Voulx, Gendarmerie de Lorrez, Conseil municipal et Dormellois ont honoré la mémoire de nos soldats morts au combat.



Alors qu'une guerre se déroule à nos portes, en Ukraine, que de nouveaux en Europe, d'autres soldats se battent pour la liberté et que d'autres familles souffrent, ce moment de souvenir et de recueillement, ainsi que le dépôt de gerbe au monument aux morts, prenaient d'autant plus de sens. Nos pensées vont à nos anciens, mais aussi à leurs frères d'aujourd'hui.

I.B.

Un « Atelier » très créatif



Les 21 et 22 mai, l'association « L'Atelier » organisait à la salle des fêtes son Marché artisanal de printemps. On pouvait y découvrir les objets réalisés par 19 exposants : lampes aux abat-jour ornés de fleurs naturelles, sculptures en bois, en raku, en terre ou en papier mâché, tentures en patchworks ou en appliqués, bijoux en micro mosaïque ou en d'autres matières, sacs ou cabas de formes diverses, jolies cartes pour envoyer de doux messages, savons au lait d'ânesses parfumés au chocolat ou à l'Aloé Vera, chapeaux customisés et tout un zoo en laine, tissu ou porcelaine.

On pouvait aussi déguster de délicieuses pâtisseries turques, et goûter au miel de Dormelles... Le repas du dimanche midi a été préparé par les membres de l'Atelier et partagé avec quelques exposants qui ont apprécié ce moment de convivialité. Rendez-vous les 26 et 27 novembre prochain pour le Marché de Noël !

M-N. R

On tire ou on pointe ?

Samedi 11 juin place de l'église sous un soleil de plomb a lieu le premier concours de pétanque organisé par le Comité des fêtes : **24 participants en 8 équipes** dont une vainqueur, composée de Yann, Erwan et Michel, qui ont donc remporté cet incomparable trophée !



La fête après l'effort

Passé le concours de pétanque et en partenariat avec l'Auberge du bocage, c'est toujours le Comité des fêtes qui organisait l'édition 2022 de la fête de la musique de Dormelles, à laquelle les Dormellois ont participé nombreux dans une convivialité réconfortante, après deux années d'épreuve. Un grand merci aux bénévoles qui ont contribué à cette journée et à cette soirée.

N.L.





BERNARD PERICHON

APICULTURE-PASSION



Dormellois depuis trente-deux ans, Rue des Vignes Basses, Bernard Périchon compose une palette de miels d'exception. De purs Gâtinais, fruits d'un travail de bénédictin, que cet apiculteur émérite recueille de ses cinquante ruches. Rencontre.

Physiquement, il y a ce côté à la fois noble et buriné... Après tout, les origines maternelles de Bernard Périchon ne sont-elles pas aristocratiques ? A la Belle Epoque, ingénieur au Creusot, son arrière grand-père a participé à la construction de la ligne 1 du métro parisien. A son arrière petit-fils, titulaire d'un DESS de psychologie clinique, il transmettra une réelle fibre scientifique. Lui parle plutôt d'« artisanat » quand il s'agit d'évoquer sa passion : l'apiculture. Même si à Paris 7, ses études comprenaient une UV de neurosciences « mémoire neuronale et éthologie ». Même si, depuis plus de quarante ans, aux côtés de spécialistes du Muséum d'histoire naturelle ou dans le cadre du Centre d'études techniques apicoles Mellifera (d'Apis Mellifera, l'abeille européenne), il participe à des journées d'études ou de recherche consacrées à l'acarien varroa, d'origine asiatique, exterminateur d'abeilles pire que les pesticides, véhiculé par la mondialisation. Même si, enfin,



au sein de l'Association nationale des éleveurs de reines et des centres d'élevage apicole (ANERCEA), Bernard devient spécialiste de l'élevage et de la sélection-insémination des reines. Un artisan... et un expert ! Que l'on vient souvent consulter, chez lui, Rue des Vignes Basses, non loin du Bois Piget, où, sur l'instigation de Gilles Derosin, autre fameux Dormellois, il s'installe en 1990.

Son étape universitaire s'inscrit dans un parcours psychologique personnel. Car rien, au départ, ne l'y destine. Sa sensibilité artisanale, son amour du vivant et de la nature, il les doit à la branche paternelle, formée à la domesticité des grandes maisons bourgeoises des bords du Loing ; à son autre grand-père, jardinier, lui.

Né il y a soixante-quinze ans à Veneux-les-Sablons, Bernard Périchon devient peintre d'enseignes-décorateur. Sa formation en psychologie clinique lui fera ensuite intégrer des équipes soignantes à Nemours, Fontainebleau et Montereau, puis, jusqu'à la retraite, l'établissement Emmaüs. Car on ne vit pas de l'apiculture. Sauf à en faire un usage industriel, à l'opposé de la démarche de Bernard. Ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui, avec une cinquantaine de ruches, de produire jusqu'à près de trois tonnes de miel par an.

Tout a commencé dans l'enfance, à Moret, chez un cousin qui avait des ruches. Mais c'est à l'âge adulte que Bernard réalise son rêve, avec deux premières ruches, et acquiert des connaissances, consultant ouvrages et apiculteurs. L'extraordinaire capacité d'organisation des abeilles, à récolter, ranger le pollen, cette « dynamique du vivant » à l'œuvre chez ces insectes présents sur notre planète depuis soixante millions d'années, le fascine.

Ici, chez lui, tout n'est que calme et nature. L'écologie est à ses yeux une sagesse. Tout sauf un engagement politique - « cet entre-soi sectaire » -, non plus que commercial : ne lui parlez pas de label bio ! Gilles Derosin, c'est en pratiquant la course d'orientation - autre passion - qu'il l'a rencontré. C'est également en pratiquant ce sport lui aussi à la fois technique et proche de la nature, qu'il a fait connaissance avec cet autre paradis environnemental, la Scandinavie, et rencontré des apiculteurs qui partagent son approche de l'élevage des abeilles, l'élevage intensif, un travail de précision qui permet d'éviter l'essaimage. L'écologie, oui. On a parlé de l'acarien varroa, un des ravages de la mondialisation. Il y a aussi le dérèglement climatique - gelées précoces, étés torrides - qui prive les abeilles de leur nourriture naturelle...

Bernard a ses maîtres. Raymond Zimmer, à Hochbourg-Wihr, dans le Haut-Rhin, spécialiste de l'abeille Buckfast. Et par-dessus tout le Frère Adam, qui a vécu jusqu'à près de cent ans, justement à l'abbaye de Buckfast, en Grande Bretagne, dans le Devon, pape de l'apiculture moderne, découvreur de l'effet d'hétérosis ou croisement de reines melliferas - en l'occurrence - de provenances euro-méditerranéennes différentes.

Une approche spécifique aux apiculteurs qui, comme Bernard Périchon, pratiquent la transhumance de leurs ruches et l'élevage et l'insémination de leurs reines. Car en Gâtinais, particulièrement, il convient de déménager les ruches en fonction des saisons, notamment à l'approche de l'été, leur productivité pouvant être parfois très différente d'un endroit à l'autre. Noisetiers Du Bois Piget au printemps, acacias fin mai, tilleuls et châtaigniers fin juin, tournesols en juillet, bruyère callune en forêt de Fontainebleau le 15 août, lierre à la mi-septembre puis retour au Bois Piget pour l'hivernage.

Quant au traitement du miel, là encore Bernard est de stricte observance. Travail à froid, à la différence du conditionnement industriel par chauffage, pour ne pas nuire à la pureté et à la qualité du produit des abeilles elles-mêmes. Une première phase de déshumidification permet d'exhaler les arômes et de faciliter la conservation. Une seconde consiste dans le « malaxage », qui rend le miel crémeux et onctueux. La technique d'élevage du Frère Adam permet aussi la production de gelée royale, ainsi qu'une récolte conséquente en pollen destinée à la vente.

Les 1^{er} et 8 mai, on pouvait déguster les miels de Bernard Périchon sur ses stands devant l'Auberge du Bocage et la boulangerie La Dormelloise, qui pour sa part les propose par ailleurs à sa clientèle. On peut bien sûr aussi se les procurer chez lui, sur rendez-vous, 9, Rue des Vignes basses, ou encore à la Ferme du Bois Piget, chez Gilles Derosin, dont Sabrina, épouse de ce dernier, les utilise pour la fabrication de son pain d'épices.*

Une dernière question se pose : à l'avenir, quand Bernard aura rejoint les mânes de ses ancêtres du Creusot et d'ailleurs, qu'advient-il de ses abeilles et de leurs reines ? Laissons-lui le dernier mot : « Tout a été établi avec un agriculteur aujourd'hui âgé de quarante-sept ans. Depuis l'enfance il sait être attentif aux animaux. Qui plus est, nous partageons des valeurs humanistes ». Il faut au moins ça.

Luc RICHARD

* Tél : 06 04 02 91 65 - perichonb@orange.fr

La petite arche

SAUVÉS DES ABATTOIRS,
DE LA RUE, DES ABANDONS...

« La Petite Arche »* vient en aide aux animaux dont le destin est funeste. But : leur offrir une nouvelle vie, et pour certains, leur trouver une famille adoptive.

Dans les élevages, les poules pondeuses (Lohmann) sont systématiquement envoyées à l'abattoir à l'âge de 17/18 mois, après un an de ponte intensive. Nous en sauvons donc afin de leur éviter ce bien triste sort, les ramenons au refuge, les auscultons (car leur état est bien souvent pitoyable), gardons les souffrantes afin de les soigner, et proposons les autres à l'adoption.



Nos chèvres et boucs sortent de fourrière, d'élevage pour leur éviter l'abattoir aussi (les élevages laitiers y envoient les chevreaux mâles car ils ne produiront jamais de lait ainsi que les chèvres dont la production de lait diminue), d'abandon. Nous sauvons aussi les chats et chattes errantes afin de les stériliser pour lutter contre la prolifération de tous ces malheureux des rues. Nous les soignons et les proposons à l'adoption. Il n'est pas rare que nous récupérons des chatons sans maman et nous devons alors biberonner jour et nuit.



Le coût des frais vétérinaires s'élève à environ 1000€ par mois tout comme ceux de la nourriture, des litières, de la paille... Nous avons donc besoin de soutien financier, de foin, de litière de copeaux de bois, de litières chats, de vermifuges etc. Tous les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

France VERRIERE

 *<https://www.facebook.com/refugelapetitearche>
(cagnotte et compte teaming en ligne)

 Mail : refugepetitearche@free.fr

 Tél : 07.83.22.08.90

 3 route de la maladrerie
77130 DORMELLES

BIBLIOTHÈQUE

OBJECTIF SEPTEMBRE 2022 !

La bibliothèque de Dormelles fera peau neuve pour la rentrée 2022 et pourra accueillir les jeunes et moins jeunes lecteurs : Manga, BD, Policiers, Romans seront au rendez-vous ! Et vous ?

La bibliothèque cherchait son nouveau président. La candidature de Cassandre TESSIER a été acceptée. Aneta GROCHOWSKA et Christophe TESSIER ont également intégré l'équipe afin d'apporter leur participation auprès de Claudine HUMBERT, d'Anne-Marie MASNADA et de Nathalie AMEY pour donner un nouvel élan à la bibliothèque de Dormelles.



Ainsi, notre objectif est de faire revivre notre bibliothèque en ouvrant plus régulièrement, et surtout de la connecter au réseau de la Médiathèque Départementale de Seine et Marne et de proposer des activités autour de la lecture.

Cela permettra aux Dormelloises et Dormellois de tout âge d'accéder à plus de 300 000 ouvrages sans se déplacer dans les autres communes et gratuitement (sans cotisation) !

Progressivement, la bibliothèque se dotera d'un logiciel pour accéder au réseau des autres bibliothèques de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing. Ainsi, il sera possible de réserver un livre ou un DVD qui arrivera la semaine suivante à la bibliothèque de Dormelles. Nous aurons aussi accès à l'ensemble des prestations proposées par le service culturel de notre communauté de communes (CCMSL). Les Dormellois auront une carte gratuite de bibliothèque utilisable sur l'ensemble du réseau des bibliothèques de la CCMSL.

Vous avez une idée, une proposition, une question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse Email suivante :

bibliotheque.dormelles@gmail.com

On vous souhaite un bel été et vous donnons rendez-vous à la rentrée 2022 !

On ne présente plus Serge Luthringer, Dormellois depuis vingt-deux ans, de l'atelier d'écriture « Callipages », qui se réunit chaque lundi soir à la salle des fêtes et expose les oeuvres de ses membres en même temps que celles - picturales - d' « Image et Peintures » (voir page suivante, ainsi que les œuvres exposées par le Comité des fêtes). Voici l'un de ses très beaux textes, que lui ont inspiré Orvanne et Lavoir...



Le lavoir

Toute nue, les émotions à fleur d'eau, la rivière se prélassait de berges en berges, caresse de sa féminité languissante, les courbes chatoyantes. Voluptueuses d'un printemps naissant.

Le matin, le soleil danse de ses premiers rayons sur une eau frémissante aux toiles d'araignées dentelles

Ridelles de froidure, nuage de brume elle devient vouivre. Amante d'éternité, glisse sur la margelle lisse du temps passé.

Elle s'échappe couleuvre, de colère tourbillonne, forme une spirale pour renaître blottie sur un banc de sable.



Le pardon de ses yeux limpides, elle le demande. Lovée dans une anse berceau, volupté, moue câline au corps de sirène.

Ses cils clignèrent avec malice, un tour sur elle même dévoile ses hanches, d'un coup de rein elle s'enfuit dans une plaine d'un avenir sans fin.

Lavoir, torrent d'affection pour la belle ne tient pas compte de ses caprices.

Il joue d'un plaisir jaloux, de ses escapades dans un lit clair de lune.

Il chasse toutes les pensées qui l'empêchent de revenir les pieds sur terre, de se donner corps et âme à sa vocation. Être un lavoir.

Dans le matin brumeux, frais de rosée il accueille les lavandières.

Lavoir doit mettre en œuvre tout le savoir pour satisfaire la demande des femmes gloussant, riant, caquetant et parfois la larme à l'œil.

Elles descendent du village, viennent de maisons isolées, parcours de grandes distances pour avoir le bonheur de laver le linge, de le sécher à coup de tapoir.

De côtoyer sa douce rivière, belle enfant des Elfes à la sagesse druidesse, Lavoir est un homme généreux.

Le droit du linge est bonté.

Lavoir se nomme comme une personne avenante, conviviale. Il aime à rendre service, c'est dans sa nature.

Il offre aux lavandières pour leur bien-être un toit d'ardoise feuilletée de pluie sorbet printemps. Grand chagrin d'automne, roulement de tambour. Moelleux d'hiver, silence reposant. Ardoise fournaise, été écrasant.

Les brouettes sur le pont de pierre résonnent.

Une à une tôt le matin elles prennent place et s'installent les genoux dans les carrosses en bois pour un meilleur confort, rejeter l'humidité.

Dans ce temple de grand bavardage, les commérages roulent torrent fougueux.

Toute une vie, sur une cuisinière à bois chauffée à blanc, prend naissance et s'arrête sur une tête d'un dix cors.

Éclats de rire, rouge au front.

Lavoir en est choqué.

Cela n'empêche pas Lavoir de préparer la cendre dans la cheminée pour laver les linges des femmes.

Elles frottent sur la pierre à laver lisse et douce, le dos éreinté, les doigts gourds de sorcières, les avants bras bleus fripés, mangés par l'eau et le temps.

Depuis la nuit des temps, elles ont des secrets de grand-mère malgré les fatigues, la promiscuité de la famille, le maître qui est maître.

Elles aiment leur tâche et le linge n'est pas responsable des malheurs.

Même si le soir après 15 heures de labeur, c'est la brouette qui remonte la lavandière.

Pour assouplir le linge, le rendre plus agréable au toucher, elles ajoutent des racines de saponaire.

Avoir plaisir de prendre le linge de le humer et entendre dire « ça sent bon »

Elles le parfument aux rhizomes de lys.

Elles oublient un instant la douleur du corps.

C'était une journée à l'hôtel des bavardages, Des Dames Blanches.

Textes & PEINTURES

En collaboration avec les écrivains de l'association « Callipages » (voir page de gauche), dont les poèmes étaient exposés, l'association « Image et Peintures » proposait au public, les 14 et 15 mai dernier à la Salle des fêtes, les tableaux, dessins et aquarelles de ses adhérents artistes peintres.



Dimanche 15 mai à 18h00, c'est un habitant de Montereau qui remportait le prix de la tombola organisée lors de cette exposition : un tableau de **Mireille Ratte**.

De gauche à droite, Claudine et Jean-Claude Humbert, **Mireille Ratte**, Francis Largillière et Sylvie Loison-Largillière, présidente d'« Image et peintures ».



De nombreux thèmes animaliers, entre autres...



PEINTURES ET SCULPTURES

Egalement à la Salle des fêtes, lors de cette 39^{ème} édition organisée le week-end de Pâques par le Comité des fêtes, près de deux cents visiteurs ont pu admirer cent-dix œuvres d'une douzaine d'exposants.



De gauche à droite, entourant **Mélanie Baron** (deuxième à partir de la gauche), lauréate du prix du Comité des fêtes pour son tableau « Fire Works », les membres du Comité des fêtes de Dormelles : Sylvère Ode, Adeline Gauchet, Dominique Gaulon (président), Nadine Lemberton et Valérie Asselin.



Dominique Pierre
– notre ancien facteur ! –
a reçu le prix du public pour son tableau « Voilier ».



De g à dte : M. M. **Philippe Desvignes**, Maire de Flagy, **Patrick Septiers**, Président de la Communauté de commune (CCMSL), **Francis Largillière**, Maire de Dormelles, **François Deysson**, Maire de Villecerf et Président de l'AMR 77, **Dominique Gaulon**, Président du Comité des fêtes de Dormelles et **Michel Ballereau**, fils de Roland Ballereau, à qui a été décernée à titre posthume la médaille de la ville de Dormelles pour ses œuvres, exposées lors de cette manifestation.



Plantation, élagage : les règles à respecter

Les lois de la nature ne font pas toujours bon ménage avec la réglementation. Celle-ci ne s'en impose pas moins en ce qui concerne les arbres, arbustes et arbrisseaux de votre jardin.

Question :

Je souhaite planter des arbustes entre mon terrain et celui de mon voisin. Quelles sont les règles ?

Réponse :

Avoir des arbres, des arbustes ou des arbrisseaux dans votre jardin est réglementé.

Les normes sont anciennes, elles ont été créées lors de la rédaction du Code civil en 1804 !

A défaut de réglementation spécifique en la matière dans la commune de Dormelles, les distances à respecter sont prévues par la loi et sont les suivantes :

- si la hauteur de votre plantation dépasse deux mètres, elle doit être située à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux terrains,
- si elle est inférieure à deux mètres, elle doit être distante d'un demi-mètre (0,5).



Question :

Et si je ne respecte pas ?

Réponse :

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance indiquée ci dessus, soient arrachés ou ramenés à la hauteur légale. Il existe cependant des exceptions :

- quand les deux terrains mitoyens appartenait auparavant à un propriétaire unique qui a procédé à une division de sa parcelle
- Quand le voisin non respectueux des règles a acquis son droit par la prescription trentenaire (au bout de trente ans).

Question :

Et pour l'élagage ?

Réponse :

Lorsque vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, **vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin.** Il en est de

même quand l'empiètement concerne le domaine public (trottoirs, chaussées, câbles...). A noter que l'opération est effectuée par les mairies, dans le cas d'arbres plantés sur la voie publique et qui appartiennent donc à la commune.

Si des branches dépassent, le voisin ou la mairie peut exiger qu'une taille soit réalisée. Cette obligation incombe au propriétaire et non au locataire du terrain.

Si ce dernier refuse, une lettre en recommandé avec accusé de réception sera adressée. Si cela ne suffit toujours pas, la Commission départementale de conciliation sera saisie avant, le cas échéant, de faire passer le litige en justice.

Par ailleurs, si la négligence du voisin refusant de faire élaguer ses arbres ou une haie mitoyenne a entraîné des dégradations, la victime peut lui réclamer des dommages et intérêts.

Serge AURICH-DANNA

Epandage, jardinage, bricolage...

Nidification oblige, la taille des haies et l'abattage des arbres situés dans et le long des parcelles agricoles sont interdits entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. Des raisons de sécurité peuvent toutefois permettre de déroger à cette règle, qu'elles soient imposées par une autorité extérieure ou qu'elles résultent d'un problème particulier (par exemple si une branche touche une clôture électrique...).

Les haies mitoyennes ne sont pas tenues à une hauteur particulière et sont entretenues à frais communs.

Les taille-haies font du bruit, tout comme la tondeuse à gazon, la tronçonneuse mais aussi la perceuse ou tout ce qui a trait au jardinage et au bricolage. Là encore, **vos droits sont soumis à des règles en l'occurrence fixées par la commune, consultables sur son site www.dormelles.fr, à la rubrique « vivre à Dormelles, vos droits et devoirs ».** Les horaires fixés pour ce type d'activité, notamment, sont de 7h00 à 20h00 les jours ouvrés, de 9h00 à 12h00 puis de 15h00 à 19h30 le samedi, et de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.



En ce qui concerne par ailleurs les traitements d'ordre phytosanitaire, rappelons pour finir qu'une distance de trois mètres est exigée dans le département entre les zones d'épandage agricole et d'habitation.

L.R.



DIX ANS DE FÉÉRIES

Accueil de loisirs des 3 montagnes

Notre accueil de loisirs ouvrira ses portes à la salle des fêtes de Dormelles le lundi 11 juillet à 8 heures pour les refermer le vendredi 5 août à 16h30. Il accueillera comme d'habitude les enfants de 6 ans qui entrent au CP jusqu'à 12 ans. Cette année, Tom et son équipe ont concocté des activités autour d'un thème assez « mystérieux » : il s'agira tout au long de ces quatre semaines de découvrir les mystères de KhOulùcKsChnac-schnak !



Les enfants **iront également à la piscine** une fois par semaine, **une journée au parc Nigloland** et **trois campings d'une nuit sur le terrain de foot** sont également prévus : un pour les 6-8 ans, un pour les 8-10 ans et un dernier pour les plus grands. De belles parties de rigolades en perspective...

N'hésitez-pas à vous inscrire nous avons encore quelques places. (afrdeflagy@gmail.com).

Nadine DESBORDES

Résultats mots croisés Caroline n°82

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	V	A	L	L	E	E		O	R
2		B	I	E	N		A	R	E
3	O	R	G	E		R	I	V	E
4		E	U		D	I	N	A	R
5	H	U	E	R	A		E	N	
6	I	V	R	A	I	E		N	A
7		O			N	S		E	X
8	L	I	G	N	E	S			E
9	I	R	O	I	S	E			S

Pour les dix ans des « Féeries du Bocage », des êtres étranges se sont manifestés le week-end des 4 et 5 juin à Dormelles : elfes, trolls et divers personnages sortis tout droit de récits relatant d'imaginaires phénomènes surnaturels.



Carolyn, organisatrice, et ses curieux compagnons...

Le festival fêtait ses dix ans. De nombreux passionnés du monde de l'imaginaire et de la Fantasy se sont donc réunis pour échanger, discuter et partager leurs idées sur leur monde merveilleux, peuplé de personnages féériques.

Auteurs, illustrateurs et maison d'édition proposaient dédicaces et rencontres littéraires, artisans et artistes un marché artisanal, conteurs et conférenciers tel Caroline Duban, Docteur en Histoire, un « abrégé d'histoire de la sorcellerie », ou Erwan Le Droguene, auteur et psychiatre, « le culte des ancêtres et des défunts dans le monde et à travers l'histoire »... Tandis qu'apparaissaient des personnages tout droit sortis de contes, de légendes ou de l'imagination de leurs créateurs.

Bravant la chaleur le samedi, le vent et l'orage le dimanche, **de nombreux visiteurs et exposants sont venus de l'ensemble de l'Île de France, des régions voisines ou lointaines et même de Belgique**... Un franc succès du aux écoles et collèges, aux différents partenaires de l'association, aux institutions et communes qui la soutiennent dont Dormelles au premier chef, mais aussi - ô combien ! - aux bénévoles, indispensables au bon déroulement de ce festival.

Nadine LEMBERTON



P'tit Gus indécrottable



C'était juste avant Noël, il y avait un village miniature en bois, un sapin, un père Noël sur un traîneau et des rennes devant les commerces. Tout était si bien décoré ! Et voilà qu'en me rendant à l'école ce matin-là, je n'ai pas eu de chance. J'ai voulu me mettre sur le côté pour être en sécurité et laisser les véhicules passer. Et en traversant le pont j'ai marché dans une crotte de chien toute fraîche. Pourtant j'avais bien vu les petits panneaux indiquant les crottes déjà existantes et non ramassées. J'ai essayé de nettoyer mes chaussures en les essuyant dans les herbes, évité les autres crottes, mais avec mes crampons, malheureusement, ça ne partait pas.

J'ai dû me rendre à l'école comme ça, avec les chaussures sales et qui sentaient mauvais. Je n'imaginai pas à quel point la journée allait être longue à cause de ça. Dans la classe, à la cantine, dans le car personne ne voulait rester trop près de moi. Moi je n'avais rien fait de mal. **Et dire qu'en ville où j'ai habité avant, c'est plus propre depuis qu'on donne des amendes...**

Ce n'est pas fini. En rentrant chez moi, ce soir-là, devant les commerces, je m'aperçus que le père Noël et son traîneau avaient disparu... C'était vraiment une mauvaise journée !



J.L.

Etat Civil

MARIAGE

Monsieur CHASSET Yoland, Serge, Michel et Madame BEAUDET Christine, Patricia célébré le 18/12/2021.

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Mr CHAUVIN Pascal, Henri, René décédé le 18/12/2021 à Montereau,
Mr LAJARRIGE Jacques, Albert décédé le 31/12/2021 à Montereau,
Mr BOYE-MOLLER Jarl, Kaare décédé le 20/03/2022 à Sens.

DÉCÈS À DORMELLES

Mme MARTINEZ-NAVARRO veuve MARTINEZ Maria, décédée le 09/06/2022.

DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE

Mme NUNES veuve DOMINGOS Deonilda, Augusta décédée le 04/02/2022.

AGENDA

DES DATES À RETENIR



- **Samedi 9 Juillet : Kermesse, jeux, restauration et bal en soirée** dans la cour de la Mairie, organisé par le Comité des fêtes.
- **Vendredi 12 août : Nuit des étoiles** au stade organisée par le Comité des fêtes
- **Dimanche 11 Septembre : Vide greniers** au stade et organisé par le Comité des fêtes,
- **Samedi 29 octobre : Halloween** à la salle des fêtes et organisé par le Comité des fêtes,
- **Samedi 5 Novembre : Soirée Choucroute-karaoqué** à la salle des fêtes et organisée par le Comité des fêtes,
- **Samedi et dimanche 26 et 27 Novembre : Marché de Noël** à la salle des fêtes et organisé par l'Atelier,
- **Samedi 10 décembre : Loto** à la salle des fêtes organisé par le Comité des fêtes,
- **Vendredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice** dans la cour de la Mairie,
- **Samedi 17 décembre : Cadeaux de Noël aux Aînés** organisé par le CCAS et la Mairie.

Du paillage à votre disposition

Les agents techniques mettent à votre disposition du paillage qu'ils font avec les branches d'arbres sur notre commune. Vous pouvez en récupérer gratuitement et par vos propres moyens à la salle des fêtes de Dormelles, Allée des Noyers, à côté des conteneurs à verre.

Fermeture de nos commerces cet été :

Boulangerie La Dormelloise

Du mardi 9 août au soir
au mercredi 31 août inclus

L'Auberge du Bocage :

Du lundi 15 août
au dimanche 4 septembre inclus



Fermeture du secrétariat de la mairie :

Du jeudi 14 juillet au dimanche 31 juillet inclus.

Trait d'union n° 82, la vie à Dormelles et dans ses hameaux.

ISSN 1265 – 3659 – n° presse 11P94

Siège Social : Mairie, 14, rue de la Mairie - 77130 Dormelles.

Directeur de la publication : Francis LARGILLIERE.

Rédactrice : Sylvie Loison Largillière

Comité de rédaction : Hélène Urion - Noël, Serge Aurich - Danna, Luc Richard, Nadine Lemberon, Isabel Buc, Bernard Migata, Widiane Laqlach, Caroline Gaudillère, Jennifer Lantier.

Ont collaboré à ce numéro : Dominique Gaulon, Aline Vion, Serge Luthringer, Cassandre Tessier, Pierre Duprat, Claudine Sainton, Carolyn Arduise, Nadine Desbordes, Bernard Périchon, France Verriere, M-N. Raizer.